


Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Clément Goupille</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

<b>Facture</b> <b>Loyer Janvier 2019</b>	
	Quittance n°01-2019
Facture de : <b>M. Alan CARIOU</b>  pour loyer, charges et caution à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois de janvier 2019  Fait à Villiers sur Marne le 27/01/2019  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Soit un montant total au terme de : 630,00€
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.